# Procès –verbal du 18/12/2014 REPUBLIQUE FRANCAISE VILLE DE RIBEAUVILLE

Séance ordinaire du Conseil Municipal du 18/12/2014 dans la salle rouge de l'Hôtel de Ville :

Noms – Prénoms	Signatures
CHRIST Jean – Louis	
ERBLAND Louis	
STOQUERT Mauricette	
PFEIFFER Joseph	
BRECHBUHLER – HELLER Claire	
WIECZERZAK Georges	
MOUSSIER Sylvie	
GRIMBICHLER Louis	
SCHWACH Elisabeth	
FUCHS Henry	
MOMCILOV Suzanne	
THUET Pierre Yves	
WEISSBART Christine	
FLEIG Raoul	
MOSER Manuelle	
CHAPOTIN Agathe	
BERNABEL Catherine	
UFFLER – GOLIOT Stéphanie	
ZUCCOLIN – FREYMUTH Anne – Sophie	
DEVECI Eren	
ERMEL Loïc	
BULLE Hélène	

Arrivé au point 2a (01): Henry FUCHS

Etaient absents excusés (02): Benjamin WILHELM - Anne-Sophie KIENLEN

Etaient absents (03): Yves BALTENWECK – Erick KEMAYOU-WANDJI- Gilles OEHLER

Date de la convocation : 03 décembre 2014

# Informations brèves

- 1) M. le Député Maire évoque le décès de la belle- maman de Sylvie MOUSSIER. Il a adressé les condoléances à la famille au nom du Conseil Municipal. Il souhaite les renouveler verbalement ce soir à Mme MOUSSIER.
- 2) Le dimanche 21 décembre 2014 à 17h en l'Eglise du Couvent, l'harmonie Municipale VOGESIA donnera un concert. M. le Député Maire invite tous les conseillers à s'y rendre.
- 3) Le dimanche 28 décembre à 17h en l'Eglise St Grégoire, un concert de Noël sera donné par les sœurs UMBDENSTOCK. M. le Député Maire invite tous les conseillers à y aller.
- 4) Concernant les prochaines manifestations à l'Espace Culturel le Parc, M. le Député Maire relève entre autres :
  - Dimanche 04 janvier 2015 : fête des séniors
  - Lundi 05 janvier à 18h30 : vœux du Maire
  - Samedi 17 janvier à 20h30 : spectacle « les parents terribles »
  - Samedi 24 janvier à 20h30 : théâtre « les deux gentilshommes de Vérone »
- 5) Le Conseil National des Villes et Villages Fleuris a fait savoir aux conseillers, par courrier en date du 1<sup>er</sup> décembre, qu'il confirmait le label « Quatre Fleurs » de RIBEAUVILLE.
- 6) M. le Député Maire tient à adresser ses remerciements les plus sincères aux membres de la Commission Fleurissement pour la confection des décorations de Noël, qui ont œuvré une fois de plus, à l'embellissement de la Cité, en cette période de Noël. Par ailleurs, M. le Député Maire tient également à remercier le comité des fêtes, l'ensemble des associations qui ont largement contribué au succès de l'édition 2014 du Marché de Noël Médiéval.
- 7) La liste des déclarations d'intention d'aliéner, signées depuis le 31/10/2014 et pour lesquelles il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain, a été distribuée à chaque conseiller.

Le Directeur Général des Services est désigné

# à l'UNANIMITE

comme secrétaire de séance

## 1. Procès – verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 30/10/2014 : adoption

Le procès-verbal de la séance du 30/10/2014 a été transmis à l'ensemble des conseillers avec la note de synthèse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

#### Décide à l'UNANIMITE

- D'adopter le procès verbal de la séance du 30/10/2014
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

# 2. Affaires financières

## a. Budget principal – décision modificative n° 3 : approbation

Il s'agit de la dernière décision modificative de l'année 2014 dont l'objet est de procéder aux ajustements tant au niveau de la section de fonctionnement (250 000 €) que de la section d'investissement (212 000 €). (cf. Annexe 1).

D'une manière générale, on notera que la section de fonctionnement réajuste à la hausse :

les prévisions de recettes relatives aux coupes de bois (+ 30 000 €), au reversement fiscal du Syndicat du Muehlbach, aux droits de mutation.

Ces recettes supplémentaires permettent le réajustement de certaines prévisions budgétaires en fonctionnement courant et vont augmenter la part d'autofinancement des dépenses d'investissement (+ 150 000 €). Cet autofinancement est porté ainsi à 2 408 000€ pour 2014 permettant le financement sur fonds propres de 44 % des dépenses d'investissement.

En matière d'investissement, les principaux mouvements enregistrés concernent :

- Le Centre d'Animation Autour du Livre (162 000 €),
- La liaison chapiteau du jardin de ville espace culturel le Parc (15 000 €),
- Les crédits pour les travaux à la piscine CAROLA (30 000 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré Décide à l'UNANIMITE

- D'approuver la décision budgétaire modificative n° 3 du budget principal telle que présentée en Annexe 1 ci-jointe
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à savoir M. Louis ERBLAND à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

# 2. Affaires financières

b. Budget principal - emprunt : information

Afin de financer une partie des travaux d'investissement inscrits au budget 2014, à savoir la réalisation d'un centre d'animation autour du livre, des travaux de voirie et la rénovation de la Mairie, il est proposé de contracter un emprunt.

<u>Rappel</u>: lors de l'élaboration du budget primitif nous avions tablé sur la réalisation d'un emprunt d'un montant maximum de 350 000 €. A ce jour, compte tenu de la décision modificative n° 3 détaillée dans le point 2a, il est possible de réduire cette enveloppe. Ainsi, il est proposé d'emprunter une somme de 300 000 €, soit 50 000 € de moins que prévu.

Une consultation d'établissements bancaires a été effectuée. L'offre la plus intéressante émane de la Caisse d'Epargne avec un prêt à taux fixe de 2,14 % sur 15 ans avec échéances trimestrielles constantes (<u>cf.</u> Annexe 2).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré Décide à l'UNANIMITE - De prendre acte de la conclusion de cet emprunt auprès de la Caisse d'Epargne aux conditions suivantes :

Taux : fixe de 2,14 %

Durée : 15 ans

- Echéances trimestrielles constantes d'un montant de 1 952, 87 €
- Remboursement anticipé: possible à chaque échéance moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle et un préavis de 3 mois
- De prendre acte de la signature du contrat de prêt afférent
  - De s'engager à prévoir chaque année pendant toute la durée d'amortissement du prêt les crédits nécessaires au remboursement des annuités s'y rapportant
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à savoir M. Louis ERBLAND à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

#### 2. Affaires financières

c. Budget « Campings » - décision modificative n° 1 : approbation

En ce qui concerne le budget « Campings », il s'agit de compléter le financement des travaux de réhabilitation des sanitaires.

Les modifications budgétaires sont les suivantes :

Dépenses d'investissement- article 2313 – travaux : + 16 000 €

financées par la subvention que le Conseil Général a notifié à la Ville et qui sera enregistrée

- Sur l'article 1323- recettes d'investissement – subvention départementale : + 16 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré Décide à l'UNANIMITE

- D'approuver la décision modificative n° 1 du budget « Campings »
- D'autoriser le Député Maire ou son représentant à savoir Mme Sylvie MOUSSIER à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent

#### 2. Affaires financières

d. Fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires instaurée par la loi du 24 janvier 2013, le Conseil Municipal en date du 30/01/2014 a confié l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires à la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé. La loi prévoit que le fonds d'amorçage destiné à contribuer au financement de ces activités est versé par l'Etat aux communes à raison de 50€ / enfant inscrit au TAP, à charge pour elles de le reverser aux collectivités organisatrices.

Ce fonds d'amorçage ne fait par conséquent que transiter par le budget de la ville. Il est donc à reverser à la Communauté des Communes du Pays de RIBEAUVILLE.

A ce jour, le décompte présenté par l'Etat est de 367 élèves. Le montant versé pour l'année scolaire 2014-2015 est donc de 50 € x 367 élèves soit 18 350 €. Le fonds est versé par acomptes. Le premier acompte d'un montant de 6 116,37 € (1/3 de la somme due) vient d'être versé.

Pour éviter une délibération pour chaque versement, il est proposé d'acter le principe d'un reversement de ce fonds à la Communauté de Communes du Pays de RIBEAUVILLE tant que l'organisation des TAP lui est confiée par la commune et au rythme des versements de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide à l'UNANIMITE

- D'approuver le principe du reversement du fonds d'amorçage par la Commune au profit de la Communauté de Communes du Pays de RIBEAUVILLE
- De procéder à ce reversement selon les montants perçus et au rythme des versements effectués. Ce reversement aura lieu tant que la Ville sera bénéficiaire de ce fonds d'amorçage ou de tout autre fonds qui lui serait substitué d'une part, et d'autre part, tant que la Communauté de Communes assurera l'organisation de ces TAP ou de toutes autres activités similaires qui leurs seraient substituées.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à savoir Mme Mauricette STOQUERT à procéder à ce reversement
- De charger le Maire ou son représentant à savoir Mme Mauricette STOQUERT de l'exécution et de la notification de la présente
- D'autoriser le Député Maire ou son représentant à savoir Mme Mauricette STOQUERT à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent

#### 3. Marchés de travaux

a. Projet de réhabilitation de la Mairie : attribution et autorisation de signature

#### M. Raoul FLEIG quitte la salle

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'Hôtel de Ville, la première phase de travaux amorcée en 2012 est à présent achevée. Il s'agissait de la réalisation d'un ascenseur afin de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite le premier étage de la Mairie à savoir la salle Rouge et la salle des Gobelets.

Nous entrons dans la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux qui consistent en la mise en conformité des bâtiments de la Mairie et de la salle du théâtre.

Un appel public à concurrence a été lancé pour ces travaux.

La Commission d'Examen des Offres s'est réunie le 01 décembre 2014 afin de procéder à l'analyse des offres réceptionnées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide par 21 voix pour

- D'attribuer les marchés comme suit :
- Lot n° 1 « Transformation / Gros -œuvre » à l'entreprise HASSE sise à RIBEAUVILLE pour un montant de 111 921, 86 € HT
- Lot n° 2 « Menuiserie extérieure bois » à l'entreprise UMBDENSTOCK sise à GUEMAR pour un montant de 54 457, 00 € HT
- Lot n° 3 « Plâtrerie / Faux plafonds » à l'entreprise WEREY sise à GUNSBACH pour un montant de 94 170,49 € HT
- Lot n° 4 « Menuiserie intérieure bois » à l'entreprise HASSE sise à RIBEAUVILLE pour un montant de 125 235,75 € HT

- o Lot n° 5 « Carrelage » à l'entreprise DIPOL sise à GEISPOLSHEIM pour un montant de 7 677,99 € HT
- Lot n° 6 « Parquet » à l'entreprise SINGER PARQUET sise à GRIESBACH -AU -VAL pour un montant de 42 486,34 € HT
- o Lot n° 7 « Peinture » à l'entreprise ONIMUS sise à KINGERSHEIM pour un montant de 37 480,40 € HT
- o Lot n° 8 « Ascenseur » à l'entreprise AMS sise à STRASBOURG pour un montant de 27 710 € HT
- o Lot n° 9 « Electricité » à l'entreprise VINCENTZ sise à HERRLISHEIM pour un montant de 144 500 € HT
- Lot n° 10 « Chauffage / Sanitaire » à l'entreprise STIHLE sise à WIHR AU VAL pour un montant de 24 764,86 € HT
- D'autoriser le Député Maire ou son représentant à savoir M. Louis ERBLAND à signer lesdits marchés
- D'autoriser le Député Maire ou son représentant à savoir M. Louis ERBLAND à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent

#### 3. Marchés de travaux

<u>b. Réhabilitation de la Mairie – marché de maîtrise d'œuvre - avenant n° 1 : approbation et autorisation de signature</u>

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'Hôtel de Ville, le Conseil Municipal, par délibération en date du 25/02/2010, a confié au cabinet NAOS ARCHITECTURE le marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 154 837 € HT. Néanmoins, à ce jour, l'architecte qui a été sélectionné pour cette procédure doit réaliser des prestations complémentaires par rapport au marché initial, consécutivement aux modifications nécessitées par l'évolution du projet qui s'inscrit dans un bâti ancien.

#### Ces modifications concernent:

- L'organisation de l'étage situé au-dessus de la salle du théâtre et
- L'escalier qui dessert les étages de la salle du théâtre

Ces modifications ont nécessité des reprises de plans et du dossier de consultation des entreprises qui était déjà bouclé début juin 2014.

Pour ce faire, il est nécessaire de passer un avenant au marché initial conclu avec le maître d'œuvre, le cabinet NAOS ARCHITECTURE sis à STRASBOURG, d'un montant de 8 000 € HT. Le marché initial d'un montant de 154 837 € HT passe donc à 162 837 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré Décide à l'UNANIMITE

- D'approuver la passation d'un avenant n° 1 avec le maître d'œuvre, le cabinet NAOS ARCHITECTURE sis à STRASBOURG, d'un montant de 8 000 € HT
- D'autoriser le Député Maire ou son représentant à savoir M. Louis ERBLAND à signer ledit avenant
- D'autoriser le Député Maire ou son représentant à savoir M. Louis ERBLAND à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent

## 4. Affaires foncières

<u>a. Parcelles cadastrées section 38 n° 399,400 et 401 sises rue de l'industrie - servitude de passage : approbation</u>

#### M. Pierre – Yves THUET quitte la salle

Par délibération en date du 21/02/2013, le Conseil Municipal a acté le principe d'une servitude de passage en tous temps et heures pour tous les véhicules, les piétons et les canalisations diverses, à charge de la parcelle cadastrée section 38 n° 241 appartenant à la Ville et au profit des parcelles cadastrées section 38 n° 395 et 396 appartenant aux époux OWALLER.

Les propriétaires desdites parcelles ayant consenti une donation-partage à leurs enfants, trois nouvelles parcelles ont été créées. Elles sont cadastrées section 38 n° 399,400 et 401 (cf. Annexe 3).

Ces nouvelles parcelles sont de fait enclavées. Pour remédier à ce problème, ce nouvel arpentage nécessite donc d'étendre aux terrains, la servitude de passage déjà existante au profit des parcelles cadastrées section 38 n° 395 et 396.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré Décide **par 21 voix pour** 

- D'acter le principe de la constitution d'une servitude de passage en tous temps et heures pour tous les véhicules, les piétons et les canalisations diverses, à charge de la parcelle cadastrée section 38 n° 241 appartenant à la Ville (fonds servant) et au profit des parcelles cadastrées section 38 n° 399, 400 et 401 (fonds dominant) , étant précisé que les frais de Notaire seront à la charge du ou des propriétaire(s) des fonds dominants bénéficiaires
- D'autoriser le Député Maire ou son représentant à savoir M. Louis ERBLAND de confier la rédaction de l'acte y relatif à Maître THUET
- D'autoriser le Député Maire ou son représentant à savoir M. Louis ERBLAND à signer ledit acte
- D'autoriser le Député Maire ou son représentant à savoir M. Louis ERBLAND à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent

#### 4. Affaires foncières

<u>b. Parcelle cadastrée section 25 n° 346 au lieudit STRAENG – servitude de passage – convention ERDF : approbation et autorisation de signature</u>

Dans le cadre des travaux d'aménagement du parking Hofferer et de la réalisation d'un parking public, le réseau aérien ERDF a été mis en souterrain sur une longueur de 65 mètres.

Cette opération induit la constitution d'une servitude de passage de canalisation souterraine électrique sur la parcelle cadastrée section 25 n° 346 au lieudit STRAENG, appartenant à la Ville de RIBEAUVILLE (<u>cf.</u> Annexe 4)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré Décide à l'UNANIMITE

- D'acter le principe d'une constitution d'une servitude de passage de canalisation électrique souterraine à charge de la parcelle cadastrée section 25 n° 346 sise au lieudit STRAENG appartenant à la Ville de RIBEAUVILLE dans le cadre de la création d'une ligne électrique souterraine basse tension
- D'autoriser le Député Maire ou son représentant à savoir M. Louis GRIMBICHLER de signer la convention de servitude y relative
- D'autoriser le Député Maire ou son représentant à savoir M. Louis GRIMBICHLER à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent

#### 4. Affaires foncières

c. Parcelles cadastrées section 38 n° 199,200 et 201 sises au lieudit Steinkreuzmatten : acquisition

## M. Pierre – Yves THUET quitte la salle

Dans le cadre du développement du Centre d'Activités Equestres sis au lieudit STEINKREUZMATTEN, la Ville de RIBEAUVILLE, par courrier en date du 29 juillet 2014, a fait part aux Consorts FROEHLICH, propriétaires des parcelles cadastrées section 38 n° 199,200 et 201, classées en zone A et AUc du Plan Local d' Urbanisme de son intérêt de les acquérir (cf. Annexe 5).

Suite aux divers échanges, la Commune a confirmé aux intéressés, par courrier en date du 06/10/2014, qu'elle était prête à se porter acquéreur desdites parcelles au prix de 30 000 € indemnités diverses incluses, mais hors frais de notaire qui seront à la charge de la Ville.

Parallèlement, une estimation a été sollicitée auprès de France Domaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide par 21 voix pour

- De se porter acquéreur des parcelles cadastrées section 38 n° 199,200 et 201 sises au lieudit STEINKREUZMATTEN d'une contenance totale de 121,45 ares au prix de 30 000 € indemnités diverses incluses, hors frais de Notaire
- De charger le Député Maire ou son représentant à savoir M. Louis ERBLAND de confier la rédaction de l'acte de vente y relatif à Maître THUET
- De préciser que les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de la Ville
- De préciser que les crédits afférents à cette acquisition seront ouverts au budget primitif 2015
- D'autoriser le Député Maire ou son représentant à savoir M. Louis ERBLAND à signer l'acte de vente y afférent
- D'autoriser le Député Maire ou son représentant à savoir M. Louis ERBLAND à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent

#### 5. Subvention : approbation

## a. Championnat de France d'Equitation 2014

Par courrier en date du 23 septembre 2014, Mme VOINSON, domiciliée à RIBEAUVILLE, a sollicité une aide financière de la Ville dans le cadre de la participation de ses deux filles, Charlie et Juliane VOINSON au championnat de France d'équitation 2014.

Après examen de cette demande, et conformément aux critères retenus pour les participations à diverses compétitions, il est proposé d'y réserver une suite favorable et de verser une subvention pour frais de déplacements de :

- 200 € pour Charlie VOINSON qui s'est classée 13èmes sur 49 dans la catégorie « Hunter Club 2 Cadet 2 » et 9èmes sur 32 dans la catégorie « Dressage Club 3 Cadet 2 »
- 100 € pour Juliane VOINSON qui s'est classée 36èmes sur 36 dans la catégorie « Dressage Club 3 Minime » Soit un montant total de 300 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide par 21 voix pour

01 voix contre (MOUSSIER Sylvie)

- D'attribuer une somme d'un montant de 300 € à Mme VOINSON dans le cadre de la participation de Mlle Charlie et Juliane VOINSON au championnat de France d'équitation 2014
- De procéder au versement de cette somme par le biais de l'article 6574 « subvention aux personnes de droit privé » de la section de fonctionnement du budget primitif 2014
- D'autoriser le Député Maire ou son représentant à savoir Mme Mauricette STOQUERT à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent

## 5. Subvention: approbation

b. Institut Protestant pour Enfants Déficients Auditifs « Bruckhof » - classe de découverte

Par courrier en date du 04/06/2014, l'Institut Protestant pour Enfants Déficients Auditifs « Bruckhof » a sollicité une participation financière de la Ville dans le cadre de l'organisation d'une classe de découverte du 15/06/2014 au 21/06/2014 à la Villa des Pins d' Erquy.

Pour information, une seule enfant de RIBEAUVILLE a participé à ce séjour. Il s'agit de l'enfant Mélissa MATHIA âgée de huit ans et domiciliée rue du Cimetière à Ribeauvillé.

A l'instar de ce que la Ville octroie comme subvention pour les classes vertes des écoles élémentaires de Ribeauvillé, il est proposé de verser une subvention calculée comme suit :

15,80 € (montant identique à celui versé par le CG 68) X 6 jours X 1 élève soit 94, 80 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide à l'UNANIMITE

- D'allouer une subvention d'un montant de 94,80 € à l'Institut Protestant pour Enfants Déficients Auditifs « Bruckhof » pour une classe de découverte d'une durée de 6 jours au titre de la participation de l'enfant Mélissa MATHIA
- De prélever les crédits sur l'article 6574 « subvention aux personnes de droit privé » de la section de fonctionnement du budget primitif 2014
- D'autoriser le Député Maire ou son représentant à savoir Mme Mauricette STOQUERT à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent

## 6. Etats de fin d'année : bilan 2014

#### a. Travaux en régie

Les services techniques effectuent chaque année des travaux constituant une dépense d'investissement; or, les frais de personnel sont comptabilisés en section de fonctionnement.

Afin de rétablir ces dépenses en section d'investissement et de faire supporter à cette section l'intégralité du coût des investissements réalisés en régie, il y a lieu de procéder par un jeu d'écritures comptables au transfert des charges afférentes; le tarif horaire retenu pour le calcul de cette répartition est celui correspondant à un agent technique.

Le détail de cette répartition est retracé dans le tableau joint en Annexe 6.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide à l'UNANIMITE

- D'approuver la répartition des crédits tel qu'indiqué ci dessus pour un montant de 139 987,70 €
- D'autoriser le Député Maire ou son représentant à savoir M. Louis GRIMBICHLER à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent

## 6. Etats de fin d'année : bilan 2014

b. Marchés

Le bilan présenté en annexe 7 détaille les marchés en vigueur ou conclus en 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide à l'UNANIMITE

- De prendre acte de cette communication
- D'autoriser le Député Maire ou son représentant à savoir M. Louis ERBLAND à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent

#### 6. Etats de fin d'année : bilan 2014

c. Acquisitions et cessions immobilières

Le Conseil Municipal est informé des cessions et acquisitions immobilières effectuées en 2014 par la Ville de RIBERAUVILLE et retracées dans le compte administratif 2014 (cf. Annexe 8).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide à l'UNANIMITE

- De prendre acte de cette communication
- D'autoriser le Député Maire ou son représentant à savoir M. Louis ERBLAND à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent

# 6. Etats de fin d'année : bilan 2014

d. Etat des sinistres

Chaque fin d'exercice, le Conseil Municipal est appelé à accepter à titre d'indemnités définitives, les montants versés par les compagnies d'assurance pour les sinistres survenus dans l'année.

Pour 2012- 2013 - 2014, 6 sinistres ont été réglés (**cf. Annexe 9**).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide à l'UNANIMITE

- De prendre acte de ces chiffres et de les accepter à titre d'indemnités définitives
- D'autoriser le Député Maire ou son représentant à savoir M. Louis ERBLAND à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent

# 7. Chasse communale – nouvelle période 2015-2024 – agrément des sociétaires

a. Sté de Chasse de Riquewihr et Environs

b. Sté de Chasse du Haut - Koenigsbourg

Dans le cadre de la relocation des baux de chasse, la Sté de Chasse de Riquewihr et Environs et la Sté de Chasse du Haut – Koenigsbourg ont signé une convention de gré à gré pour la période s'ouvrant le 02 février 2015 et s'achevant le 01<sup>er</sup> février 2024.

Il convient à présent d'agréer les sociétaires c'est-à-dire les personnes autorisées à chasser sur chacun des lots loués par ces deux sociétés de chasse.

Suite à l'avis favorable de la Commission Communale Consultative de la Chasse, les sociétaires concernés sont:

## Pour la Sté de Chasse de Riquewihr et Environs (lot n° 04)- Président : Mr François DELACHAUX

- o M. Michael HOCHWELKER
- o M. Jean Jacques LAURIER
- o M. Bernard LIENHART
- o M. Peter SICK
- o M. Robin SODENKAMP
- o M. Maurice STOLL
- o Mme Andrée TRAPET
- o M. Raymond BOURGEOIS

# Pour la Sté de Chasse du Haut – Koenigsbourg (lot n° 01) - président : Mr Roland EBERSOLD

- M. Dominique AUDOUSSET
- o M. Pierre André BAUR
- o M. Jean Paul EULLER
- M. Peter FREIBURGHAUS
- o M. Michel GABLE
- o M. Jean Marie GATHRAT
- o M. Jean Claude GLOECKLER
- o M. Jean ZOLL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide à l'UNANIMITE

- D'agréer ces permissionnaires selon le détail figurant ci-dessus
- D'autoriser le Député Maire ou son représentant à savoir M. Henry FUCHS à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent

## 8. Conseil Unique d'Alsace – motion de soutien : approbation

Par courriel en date du 16/11/2014, la Ville a été informée de l'adoption par 241 communes alsaciennes (soit près de 27 %) d'une motion réclamant la création d'un Conseil Unique d'Alsace (cf. Annexe 10).

Cette motion s'inscrit en opposition à la nouvelle carte des Régions proposée par le Gouvernement où l'Alsace est annexée à la Lorraine et à la Champagne - Ardenne.

Afin de soutenir cette démarche et de préserver l'identité régionale alsacienne,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré Décide à l'UNANIMITE

- De s'associer à la démarche des communes alsaciennes qui réclament la création d'un Conseil Unique d' Alsace
- De voter la motion de soutien y relative
- D'autoriser le Député Maire ou son représentant à savoir M. Louis ERBLAND à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent

# 9. Divers

Dans le cadre du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de RIBEAUVILLE, une bouteille de crémant a été offerte à chaque conseiller.

Madame Claire BRECHBUHLER évoque les rencontres qu'elle a pu faire dans le cadre de la remise des cadeaux aux séniors et notamment celle avec la sœur Elisabeth Marie.

Monsieur le Député – Maire souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année à l'ensemble des conseillers municipaux.

**FIN DE SEANCE** 

## Annexes disponibles au bureau du Secrétariat Général :

- 1. Budget principal décision modificative n° 3
- 2. Tableau emprunt
- 3. Plan terrains section 38 n° 399,400 et 401
- 4. Plan servitude ERDF
- 5. Plan terrains section 38 n° 199,200 et 201
- 6. Tableau travaux en régie
- 7. Liste des marchés 2014
- 8. Tableau acquisitions et cessions 2014
- 9. Tableau sinistres 2014
- 10. Texte de la motion